
**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 5
MARS 2018 À 16 H 34, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Président	David Laidley
Mairesse	Christina Smith
Conseillers	Anitra Bostock Marina Brzeski Philip A. Cutler Cynthia Lulham Kathleen Kez Conrad Peart
Absents	Mary Gallery Jeff J. Shamie

NOTE AU LECTEUR :

Les commentaires et opinions et tout point de vue consensuel exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur capacité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le Conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

Administration	Benoit Hurtubise, Directeur Général (DG) Sandra Avakian, Directrice général adjointe (DGA) Nicole Dobbie, Directrice adjointe des Services juridiques et Greffière adjointe
----------------	---

Secrétaire de séance	Andrew Brownstein
----------------------	-------------------

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL

Adoption de l'ordre du jour du Comité plénier du 5 mars 2018

Il est convenu que l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 5 mars 2018 soit adopté, avec l'ajout des éléments suivants à la rubrique Affaires nouvelles :

- Préparation de l'ordre du jour du Comité plénier du Conseil (directeur général Hurtubise)
- Nourriture servie aux réunions du Comité plénier du Conseil (directeur général Hurtubise)

Confirmation du procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 19 février 2018

Le procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 19 février 2018 est adopté, avec des corrections.

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion tenue le 19 février 2018

L'administration révisé actuellement la présentation portant sur les projections des dépenses en capital sur un période de 20 ans afin que les résidents puissent facilement comprendre le document lorsque celui-ci sera publié sur le site Web de la Ville. Afin d'en cerner le contexte, le document sera accompagnée d'une lettre de présentation explicative ainsi que d'un plan détaillant l'état actuel des routes de la Ville et leur état prévu à la fin de la période de 20 ans.

POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES TRANSPORTS (CCT) — PROCESSUS DE DEMANDES RELATIVES À LA CIRCULATION

La directrice générale adjointe présente la procédure potentielle qui pourrait être suivie pour le traitement des demandes relatives à la circulation, sous réserve de son approbation par voie de résolution à une séance régulière des membres du Conseil.

Plutôt que de demander aux résidents de faire parvenir un courriel à traffic@westmount.org, un formulaire électronique sera mis à leur disposition sur le site Web de la Ville. Le formulaire comportera des champs dans lesquels les résidents pourront saisir la description du problème, la raison de la demande, l'emplacement du problème et l'heure à laquelle il se produit, ainsi que d'autres champs pour y saisir le nom du résident, son adresse et les renseignements nécessaires pour le joindre. Ainsi, les demandes seront traitées de manière beaucoup plus efficace. Lorsqu'un résident soumettra un formulaire dûment rempli, il recevra automatiquement un courriel l'informant que la Ville a reçu la demande et la traitera sous peu. Lorsqu'une décision aura été rendue, le résident recevra une réponse décrivant brièvement la décision rendue et la raison de ladite décision.

De plus, ce système permettra de conserver efficacement les dossiers de demandes, ce qui évitera d'avoir à examiner de nouveau les problèmes qui ont déjà été analysés. De plus, le système permettra l'analyse des données relatives à ces demandes. Plus précisément, avec un système de gestion des demandes, chaque type de problème pourra être codifié, ce qui permettra à la Ville d'identifier les types de problèmes causant le plus de préoccupations chez les résidents. Par la suite, les décisions seront prises et les politiques seront adoptées à la lumière de l'analyse de ces données.

Un document de sept pages décrivant la politique en détail sera mis à la disposition des résidents sur le site Web de la Ville à la suite de l'adoption éventuelle des procédures. Ce document informera les résidents que, pour les problèmes qui l'exigent, la Ville effectuera une collecte de données sur une période maximale de cinq jours, entre autre un comptage de trafic, lorsqu'elle sera en mesure de le faire à l'interne. Au besoin, la Ville s'adressera à des services externes pour la collecte et l'analyse des données. Le document comprendra également un organigramme présentant le processus décisionnel, qui démontre que le CCT est l'organe consultatif et que le Conseil est l'organe décisionnel.

- **Il est convenu** en principe que, à une prochaine séance régulière, les membres du Conseil adopteront une résolution visant à instaurer le processus de demandes relatives à la circulation décrit ci-dessus.

M. Tom Flies, directeur du Service d'aménagement urbain, se joint à la réunion à 16 h 58. La directrice générale adjointe quitte la réunion à 16 h 58.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

PROPOSITION VISANT À EFFECTUER UNE ÉTUDE SUR LE TERRAIN

Les membres du Comité plénier du Conseil discutent de l'importance de faire en sorte que les politiques soient établies selon des données, plus particulièrement celles portant sur plusieurs points liés à l'aménagement urbain, questions sur lesquelles les politiques actuelles ont été le sujet de discussions récentes.

Une étude sur le terrain serait réalisée pour chacune de ces questions, en priorisant la collecte de données pour les ressources de stationnement pour tous les bâtiments et la restauration et/ou le remplacement des fenêtres sur les maisons de catégorie 1, et continuant avec les autres questions. La collecte des données serait effectuée dans le courant de l'été par trois ou quatre équipes, chacune formée de deux étudiants en architecture ou en aménagement urbain. Ces données seraient recueillies sous forme électronique afin d'en assurer l'analyse et le suivi. Pour les prochains étés, un ou deux groupes d'étudiants pourraient être embauchés pour effectuer la mise à jour des données recueillies.

Avant le commencement de ces études sur le terrain, la Ville lancerait une campagne de communication pour informer les résidents de l'objectif de ce projet, c'est-à-dire d'établir des inventaires qui serviraient d'appui à des politiques futures et défendables, et pas pour vérifier la conformité ou pour émettre des constats d'infraction aux résidents.

La réunion est ajournée à 17 h 30 pour faire place à la séance ordinaire du Conseil. La réunion reprend à 18 h 04.

Le conseiller Cutler se joint à la réunion à 18 h 11.

- **Il est convenu** que le conseiller Peart travaillera conjointement avec le directeur Flies en vue du commencement des études sur le terrain.

PPCMOI VISANT LE 4898, BOULEVARD DE MAISONNEUVE

Le directeur Flies informe les membres du Comité plénier du Conseil sur la recommandation du CCU visant à refuser la demande de PPCMOI pour le 4898, boulevard de Maisonneuve, en raison de la durée de l'examen de la demande et le procès-verbal détaillé du CCU.

Les membres du Comité plénier du Conseil discutent des manières possibles de modifier le règlement portant sur les demandes de PPCMOI dans le but d'éviter des demandes peu réalistes, en insistant sur la définition des variances qui peuvent être prises en compte avec la précision des critères normatifs. Il peut également être envisagé de modifier le programme d'urbanisme pour établir ce cadre.

Le directeur Flies présente les sections complètement réorganisées du site Web de la Ville en ce qui a trait à l'aménagement urbain; cette nouvelle version a été lancée plus tôt ce même jour et vise à améliorer la communication et à simplifier le processus pour les résidents.

- **Il est suggéré** que, sur le site Web de la Ville, sous l'onglet « Zone résident », le titre des pages « Construction et rénovation » et « Permis, licences et formulaires » soit modifié pour indiquer désormais, respectivement « Permis de construction et de rénovation » et « Autres permis, licences et formulaires ».

Le directeur Flies quitte la réunion à 18 h 57.

SOUFFLEURS À FEUILLES — MISE À JOUR

Pour faire suite à la discussion entre la Ville et les représentants de plusieurs entreprises d'aménagement paysagers faisant affaires dans la Ville, lesdits représentants suggèrent, afin de répondre aux préoccupations relatives au bruit associé aux souffleurs à feuilles alimentés à l'essence, de réduire les heures d'utilisation autorisée, c'est-à-dire plutôt que de 7 h à 18 h du lundi au samedi, les heures seraient de 8 h à 16 h du lundi au vendredi. La Ville confirme qu'elle étudiera cette offre et a souligné que, bien qu'elle consente à modifier son échancier quant à l'interdiction des souffleurs à feuilles alimentés à l'essence, elle a quand même l'intention d'adopter ladite interdiction. Dans l'intervalle, la Ville donnera l'exemple, c'est-à-dire qu'elle utilisera exclusivement des souffleurs à feuilles électriques dans ses parcs qui sont beaucoup plus vastes que les terrains résidentiels, à compter du mois d'avril. La Ville fait partie des Healthy Cities (villes en bonne santé) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 1991, et doit, à ce titre, procéder de cette manière; l'OMS a déposé des recommandations contre la pollution sonore dépassant les 55 dBA, alors que les souffleurs à feuilles alimentés à l'essence sont, en moyenne, 100 fois plus bruyants que le plafond établi.

- **Il est convenu** que M. Sebastian Samuel, chef de division au Service des communications, préparera un document décrivant les avantages de l'utilisation des souffleurs à feuilles électriques. Plus particulièrement, ces souffleurs à feuilles offrent une réduction importante de la pollution sonore et atmosphérique, étant donné que le tuyau d'échappement des souffleurs à feuilles alimentés à l'essence laisse échapper près du tiers de l'essence utilisée, et non brûlée, en vapeur d'essence mélangée à de l'huile. Par conséquent, les personnes utilisant les souffleurs à feuilles alimentés à l'essence doivent porter des protège-oreilles et un masque, alors que les piétons à proximité et les résidents avoisinants ne portent pas cet équipement. De plus, les souffleurs à feuilles électriques favorisent une meilleure santé des pelouses et des jardins, car les souffleurs à feuilles alimentés à l'essence, plus puissants, érodent la

terre végétale. Le document sera publié sur le site Web de la Ville et distribué à un public ciblé, par exemple les personnes qui participent à l'échange de plantes.

- **Il est convenu** en principe que la Ville modifiera le « Projet de modification du Règlement sur le bruit » en retirant l'interdiction de l'utilisation de souffleurs à feuilles et de tondeuses à gazon alimentés à l'essence et en modifiant les heures permises pour l'utilisation des souffleurs à feuilles, soit de 8 h à 16 h du lundi au samedi, incluant le samedi du fait que certaines écoles effectuent ce type de travaux les samedis afin d'éviter de perturber les cours; en outre, la Ville prolongera la saison d'utilisation de ces appareils jusqu'au 1^{er} décembre. Un avis de motion visant l'adoption de cette modification au règlement sera potentiellement adopté à une prochaine séance ordinaire, sous réserve du vote des membres du Conseil. La Ville adoptera plus tard l'interdiction de l'utilisation des souffleurs à feuilles alimentés à l'essence, sous réserve de l'adoption d'un règlement à cet égard par les membres du Conseil. De plus, lorsqu'un modèle approprié de tondeuse à gazon commerciale électrique sera mis au point, la Ville interdira les tondeuses à gazon alimentées à l'essence, sous réserve de l'adoption d'un règlement à cet égard par les membres du Conseil.

APERÇU DE LA CONFÉRENCE DE 2018 DE LA FCM SUR LES COLLECTIVITÉS DURABLES

La conseillère Brzeski transmet aux membres du Comité plénier du Conseil certains points abordés à la Conférence de 2018 de la FCM portant sur les collectivités durables. Le rôle des municipalités dans le contexte des changements climatiques a été abordé, en mettant l'accent sur la préparation de l'infrastructure nécessaire pour faire face aux problèmes déjà inévitables liés aux conditions météorologiques. D'autre part, la réadaptation des bâtiments inutilisés, comme les lieux de culte, a fait l'objet de discussions, et le concept de laboratoires ouverts et d'espaces de travail ouverts et en collaboration a été mis de l'avant. Le sujet du ciment a également été abordé, en ce qui a trait à la durée de vie de divers mélanges de ciment, y compris le ciment mélangé à des matières recyclées.

- **Il est convenu** que la Ville examinera la qualité des divers mélanges de ciment présentés à la Conférence de 2018 de la FCM portant sur les collectivités durables.

La liste des subventions disponibles pour des projets axés sur la durabilité a été présentée aux participants de la conférence. La majorité des subventions visent le financement d'études de faisabilité, mais certaines peuvent être octroyées pour le financement de projets avec un plan officiel de durabilité en place.

SUIVI DE LA RENCONTRE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET VENDÔME DE LA STM

Le projet Vendôme de la STM a un objectif éminemment louable, c'est-à-dire servir d'accès universel à l'hôpital directement à partir de la station de métro Vendôme, mais il est

actuellement la source de niveaux de bruit dépassant de loin les limites permises par la Ville, particulièrement la nuit. Par conséquent, les résidents avoisinants ont exprimé leurs préoccupations à cet égard.

- **Il est convenu** que le directeur général communiquera avec M^{me} Cybèle Tràn, conseillère corporative du Service des relations avec les partenaires de la STM, et que la mairesse communiquera avec M. Philippe Schnobb, président du conseil d'administration de la STM, afin de leur faire part des préoccupations des résidents quant au projet et de demander à la STM d'atténuer les bruits, particulièrement la nuit, et d'assurer une communication active et continue avec les résidents avoisinants.
- **Il est convenu** que, lorsque les travaux seront effectués la nuit, le Service de la sécurité publique vérifiera les niveaux de bruit le long de la rue York. Au besoin, et si possible, un appareil de mesure du bruit sera installé dans ce secteur.

POINT PERMANENT : MTQ — TURCOT

Pour faire suite à la recommandation de la Ville adressée au MTQ quant à la fermeture de l'avenue Greene à la circulation des véhicules jusqu'à ce que les travaux du projet Turcot soient terminés en 2019, à la demande du MTQ, la Ville installera des bacs à fleurs afin de désigner la rue comme étant fermée à la circulation et gèrera les communications relatives à cette fermeture.

La réunion prévue de *bon voisinage* aura lieu au Victoria Hall le 28 mars à 19 h.

AFFAIRES NOUVELLES : PRÉPARATION DE L'ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL

Le directeur général demande aux membres du Comité plénier du Conseil de faire parvenir tous les points à insérer à l'ordre du jour du Comité plénier du Conseil au plus tard le mardi matin précédant chaque réunion des membres du Comité du Conseil.

AFFAIRES NOUVELLES : NOURRITURE SERVIE AUX RÉUNIONS DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL

Pour faire suite aux propositions fournies par plusieurs restaurateurs locaux, les membres du Comité plénier du Conseil discutent des options concernant la nourriture qui leur sera servie pendant leurs réunions.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

ABSENCES

Les membres du conseil sont priés de remettre leurs fiches d'absence à la greffière adjointe.

La réunion est ajournée à 20 h 15.

Christina Smith
Mairesse

M^e Nicole Dobbie
Directrice générale adjointe des
Services juridiques et greffière adjointe